

## TRAVAUX D'ENVERGURE SUR LA RD 46

# LE DÉPARTEMENT DU VAR AMÉNAGE UN CARREFOUR GIRATOIRE À LA VALETTE-DU-VAR

**DÉMARRAGE DES TRAVAUX : MARDI 7 JUIN 2022**

**DURÉE PRÉVISIONNELLE : 8 MOIS**

**Le chantier sera entièrement réalisé sous circulation  
avec toutefois certaines prestations effectuées de nuit**

### À NOTER

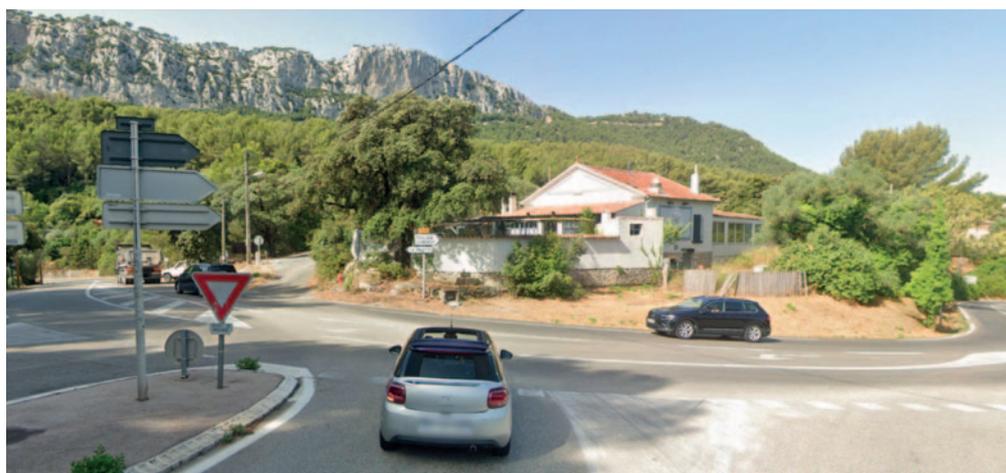
- ▶ Travaux intégralement financés par le Département du Var pour un montant TTC de **1 650 000 €**
- ▶ Réalisation par les entreprises SVCR (voirie), ECE (éclairage public) et MIDITRACAGE (signalisation horizontale et verticale)
- ▶ La commune de La Valette-du-Var réalisera ultérieurement l'aménagement paysager du giratoire.
- ▶ Pour plus d'informations sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du Département [www.var.fr/routes/infos.routes](http://www.var.fr/routes/infos.routes)

### CONTACTS

- ▶ Lilia CACCIA  
Tél. 07 86 46 55 29
- ▶ Roxane BEAUVAIS  
Tél. 06 10 74 23 13
- ▶ Emilie DE LA BOUVRIE  
Tél. 06 20 14 56 36

[presse@var.fr](mailto:presse@var.fr)

Attachées de presse  
Direction de la communication  
Département du Var



Le Département du Var réalise, à compter du 7 juin 2022, des travaux de grande ampleur sur la RD 46, au "Col des Chênes" à La Valette-du-Var.

La RD 46 est classée dans le réseau structurant de la voirie départementale qui génère sur ce tronçon un trafic de l'ordre de **13 200 véhicules/jour** et un trafic poids-lourds estimé à 3,5 %. Elle permet de relier la commune de la Valette-du-Var aux communes du Revest et de Toulon. Classée dans le réseau d'intérêt local, la RD 446 est la seule voie d'accès aux habitations du quartier Tourris de la Valette-du-Var, à la carrière et au Mont Caume.

Le carrefour en T existant entre la RD 46 et la RD 446 est situé hors agglomération. La RD 46 étant en courbe à l'approche du carrefour situé en sommet de côte, les mouvements de tourne-à-gauche sont dangereux par manque de visibilité. La création d'un carrefour giratoire est donc décidée pour sécuriser ce carrefour.

Les travaux vont principalement consister à :

- aménager un carrefour giratoire à 4 branches pour permettre le rétablissement des axes existants
- élargir les RD 46 et RD 446 pour créer des accotements revêtus, utilisables par les 2 roues. Des murs de soutènement seront ainsi réalisés aux abords de la RD RD 46 et de la RD 446
- déplacer et mettre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), les deux arrêts de bus existants de la RD 46. Un arrêt de bus supplémentaire sera créé sur la RD 446.

Cet aménagement intègre la création ou la modification de réseaux : assainissement, pluvial, éclairage public, canalisation en fonte d'alimentation en eau potable pour la Métropole, réseau primaire d'arrosage pour le paysager.

Ces travaux importants de modification du carrefour actuel en carrefour giratoire, vont permettre de :

- sécuriser la circulation de tous les usagers (y compris ceux des modes doux) au droit de ce carrefour par l'aménagement des accotements revêtus, situés de part et d'autre de la RD 46 et dans le sens montant pour la RD 446
- diminuer les vitesses pratiquées
- fluidifier le trafic en évitant le blocage du carrefours par des mouvements dangereux de tour à gauche
- maintenir l'identité du lieu grâce notamment à un aménagement paysager au centre du giratoire
- déplacer et mettre aux normes les quais de bus des arrêts du Réseau Mistral
- créer un arrêt spécifique sécurisé pour les transports scolaires.

La circulation des véhicules sera maintenue à double sens en continu. Des **alternats ponctuels et manuels** pourront toutefois y être autorisés lors de certaines phases spécifiques. **Ils ne seront pas autorisés sur les plages horaires 7h/9h et 16h/19h.**

Toutes les dispositions seront prises par le Département du Var pour apporter une moindre gêne à la circulation des usagers : riverains ou camions de la carrière. La zone de travaux sera protégée par un balisage lourd de type GBA béton. Il sera tenu compte des travaux actuels d'élargissement de l'A57 concomitants.

En fonction des différentes phases de travaux les points d'arrêts des transports en commun seront déplacés. En accord avec le gestionnaire du réseau, l'arrêt de bus Favière (situé sur la RD 46 sens montant) sera temporairement supprimé lors de la première phase de chantier. En effet, son déplacement provisoire serait dangereux.